



Bail commercial engagement en cas de vente du fonds de commerce

Par lepetittraiteur

Bonjour, cela fait 2 ans que j'ai créé un fond de commerce café restaurant épicerie sur un bail précaire. Nous devons passer sur un bail commercial, et à la lecture du bail on m'engage sur trois ans avec le repreneur en cas de vente de mon fond de commerce. Je trouve ça un peu excessif je sais que c'est le maximum autorisé mais est-ce que c'est d'usage ? Est-ce que ce qui se fait actuellement mais pas plutôt 6 mois voir un an ? Merci de vos réponses